Type d'action

- > Action sous compétences Bourges Plus
- > Action partenariale
- > Action pédagogique

Financements envisagés

- > ADEME
- > Fonds propres Bourges Plus

CONTEXTE LOCAL

Le processus du Grenelle Environnement, en accord avec le cadre général fixé au niveau européen, a abouti sur des objectifs réglementaires à atteindre en matière de gestion de déchets à des horizons plus ou moins proche (2012, 2015, 2020). Une hiérarchisation a ainsi été définie dans le traitement des déchets ; la prévention, la préparation en vue du réemploi, le recyclage, les valorisations (notamment organiques et énergétiques) et enfin l'élimination.

Le réemploi doit permettre la réutilisation d'un objet, initialement voué à être éliminé.

De nombreuses associations, notamment d'insertion, exercent déjà cette activité en redonnant une seconde vie à certains objets après quelques réparations et nettoyage.

Un partenariat apparaît opportun entre ce type d'associations et l'Agglomération dans le but d'augmenter le tonnage d'objets pouvant potentiellement être réemployé, tout en favorisant l'existence d'une activité d'insertion.

Cette action peut consister à prévoir un point de dépôt sur les déchèteries de l'Agglomération où les habitants pourront déposer, s'ils le souhaitent, leurs objets potentiellement réutilisables. L'action s'inscrit également dans le cadre du programme d'amélioration du réseau de déchèteries.



Résultat attendu

- > Favoriser le réemploi par un détournement d'objets apportés en déchèteries ;
- > S'inscrire en complémentarité avec les associations d'insertions œuvrant déjà dans ce domaine.

DESCRIPTIF

- Formation des agents d'accueil des déchèteries avec le personnel des associations d'insertions identifiées ;
- Mise en place d'un point de dépôt sur les déchèteries ;
- Elaboration d'un partenariat avec les associations locales susceptibles de s'inscrire dans des actions de réemploi.

PILOTE

- Bourges Plus
- Elu référent : D. GERAUDEL service ressource : Service Environnement.

PARTENAIRES

ADEME, associations concernées.



Calendrier prévisionnel

2011-2013

 Etude préalable au programme d'amélioration du réseau de déchèteries

A partir de 2013

- Mise en œuvre de l'action (écriture de la prescription dans les cahiers des charges de gestion des déchèteries)

BUDGET PRÉVISIONNEL

Non défini.

Finalités du cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable concernées par l'action La lutte contre le changement climatique La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations L'épanouissement de tous les êtres humains Une dynamique de développement suivant des modes de productions et de consommations responsables